

Rappels de lots de médicaments: Un élément essentiel de sécurité sanitaire



20 septembre 2025



Maroc :
interdiction des cosmétiques
contenant du TPO

Chronique

Revue de presse

Dates à retenir

CHRONIQUE

Rappels de lots de médicaments: Un élément essentiel de sécurité sanitaire

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Depuis une dizaine de jours, les médias ont largement relayé l'information concernant le retrait de lots des deux présentations de la spécialité Ludiomil [1]. L'angle adopté par certains auteurs reflète souvent une approche orientée vers le sensationnel et le «buzz», alors qu'il s'agit en réalité d'une démarche simple et essentielle, mise en place par les autorités sanitaires pour garantir la sécurité maximale des patients lors de l'utilisation des médicaments.



En effet, dans le secteur du médicament, la sécurité est un élément clé. Si les procédures d'autorisation de mise sur le marché (AMM) assurent que seuls des produits conformes parviennent dans les pharmacies et les hôpitaux, il subsiste toujours un risque qu'une anomalie survienne au cours de la chaîne de production ou de distribution, pouvant affecter la qualité du médicament. C'est précisément dans de telles situations qu'interviennent les retraits de lots, véritables mesures de protection de la santé publique.

Un retrait de lot correspond à l'opération par laquelle un fabricant ou une autorité sanitaire décide de retirer du marché un ou plusieurs lots d'un médicament. Les causes sont multiples: présence d'une impureté au-delà des seuils autorisés, problème de stabilité ou de stérilité, défaut de conditionnement, dosage incorrect ou encore non-conformité réglementaire détectée après commercialisation. Dans certains cas, l'alerte provient des systèmes de pharmacovigilance, lorsqu'un effet indésirable inattendu est rapporté et peut être imputé à un défaut de fabrication.

La Loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie stipule dans son article 119 que «tout pharmacien responsable d'un établissement pharmaceutique industriel ou d'un établissement

pharmaceutique grossiste répartiteur qui a connaissance, après commercialisation d'un lot de médicaments, d'un incident ou accident survenu lors de la fabrication, de l'importation ou de la distribution, susceptible d'entraîner un risque pour la santé publique, doit immédiatement faire cesser toute distribution du ou des lots incriminés, procéder à leur rappel et en faire déclaration à l'administration».

L'importance de ces retraits ne saurait être sous-estimée. Ils constituent une barrière ultime de sécurité pour les patients. Dans un contexte où la fabrication des médicaments est mondialisée - substances actives produites sur un continent et conditionnement sur un autre - le risque d'incident demeure constant. Procéder rapidement à un retrait ciblé permet d'éviter que des produits défectueux ne continuent à être utilisés.

Cependant, retirer un lot n'est pas une opération simple. Elle requiert une logistique rigoureuse et une communication claire. Les laboratoires doivent être capables de tracer chaque lot distribué, depuis l'entrepôt jusqu'à l'officine ou l'hôpital. Les pharmaciens, pour leur part, doivent isoler immédiatement les lots concernés, informer les patients si nécessaire, et retourner les produits à leurs fournisseurs.

Pour le patient, un retrait peut être source d'inquiétude et de perte de confiance. C'est pourquoi la transparence est primordiale. Les autorités sanitaires, comme l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS), jouent un rôle central en évaluant la gravité du défaut, en déterminant le niveau d'urgence, en diffusant rapidement l'information aux professionnels et au public. Elles doivent aussi associer tous les acteurs, pharmaciens compris, afin de définir si besoin des alternatives thérapeutiques.

En définitive, le retrait de lot n'est pas un signe de faiblesse du système, mais bien une preuve de sa solidité. Il illustre la capacité des autorités et des industriels à détecter, corriger et prévenir les risques. Même s'il peut générer des perturbations, ce mécanisme reste une garantie indispensable pour préserver la confiance des patients dans le médicament.

Source :

[1] Lien

MEDICAMENT.MA - APPLI

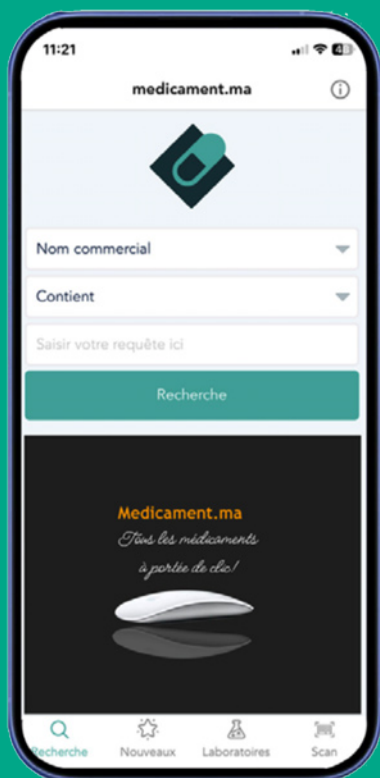
Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante :

l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien

Google Play



Lien

Maroc : interdiction des cosmétiques contenant du TPO

Dans un point d'information du 29 août 2025, l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS) annonce l'interdiction de la mise sur le marché, de la fabrication, de l'importation, de la distribution et de l'utilisation des produits cosmétiques contenant de l'Oxyde de Diphényl Triméthylbenzoyl Phosphine (TPO). Cette substance, employée comme photo-initiateur dans certains vernis et gels pour ongles durcissant sous lampe UV, suscite de vives inquiétudes sur le plan toxicologique.

À la suite d'une évaluation scientifique approfondie et conformément aux normes internationales, il a été démontré que l'exposition répétée au TPO peut présenter des risques pour la santé. Face à ce constat, l'AMMPS a décidé de retirer ces produits du marché afin de renforcer la protection des consommateurs et d'harmoniser la réglementation marocaine avec les standards internationaux.



Les professionnels du secteur de la beauté sont tenus d'arrêter immédiatement l'utilisation et la commercialisation de tout produit contenant cette substance. De leur côté, les consommateurs sont invités à vérifier attentivement les compositions de leurs vernis et gels pour s'assurer de leur conformité.

Par cette mesure, l'AMMPS réaffirme sa mission de veille sanitaire et de protection de la santé publique, tout en appelant à une application stricte de cette décision par l'ensemble des acteurs concernés.



Le lithium, nouvel espoir contre la maladie d'Alzheimer



Une étude récente menée par l'Université Harvard et publiée le 6 août 2025 dans la revue «Nature», avance qu'une carence naturelle en lithium dans le cerveau pourrait être l'un des premiers signes de la maladie d'Alzheimer. Cette découverte relance l'espoir d'un traitement capable de ralentir la progression de cette maladie, sachant qu'aucune thérapie curative n'existe à ce jour. La maladie touche près de 400 millions de personnes dans le monde et représente la majorité des cas de démence, un enjeu d'autant plus préoccupant que l'espérance de vie ne cesse d'augmenter.

Les chercheurs ont comparé des tissus cérébraux de personnes en bonne santé avec ceux de patients atteints d'Alzheimer. Ils ont observé une concentration significativement plus faible en lithium chez ces derniers. Le métal semble piégé dans les plaques amyloïdes, ces amas protéiques qui s'accumulent autour des neurones et perturbent leur fonctionnement, entraînant les troubles cognitifs caractéristiques de la maladie d'Alzheimer.

Pour vérifier ce lien, des souris privées de lithium ont été étudiées. Lorsqu'un rééquilibrage de ce métal a été introduit, les chercheurs ont constaté une diminution des lésions cérébrales et une amélioration de la mémoire, même lorsque la maladie était déjà avancée. Ces résultats renforcent l'idée que le lithium joue un rôle spécifique dans le développement de la pathologie, contrairement aux autres métaux analysés dans le cerveau de personnes âgées.

Le lithium est déjà utilisé en psychiatrie, notamment comme stabilisateur de l'humeur dans le traitement des troubles bipolaires et de la schizophrénie. Sa connaissance médicale pourrait accélérer la mise en place d'éventuels essais cliniques pour évaluer son efficacité dans la prévention de la maladie d'Alzheimer. Toutefois, les experts restent prudents. Les résultats obtenus chez l'animal ne garantissent pas leur efficacité chez l'être humain. De plus, une utilisation incontrôlée du lithium pourrait être dangereuse, car ce métal est toxique à haute dose. Le recours éventuel à ce traitement nécessitera des essais rigoureux pour en définir l'efficacité et la sécurité.

Actuellement, plus de 150 essais cliniques sont en cours dans le monde pour tenter de développer de nouveaux traitements. Les pistes réellement prometteuses restent rares. L'un des médicaments les plus récents, le Leqembi, a été approuvé en Europe en avril 2025 après son autorisation aux États-Unis. Administré à un stade précoce, il permettrait de ralentir la progression de la maladie d'environ 27 %, mais son coût élevé et ses effets secondaires suscitent encore des débats.

En attendant de véritables avancées thérapeutiques, les spécialistes rappellent que la prévention demeure la meilleure arme. Le maintien d'une activité intellectuelle régulière, une bonne hygiène de vie et un environnement social riche contribuent à retarder l'apparition des premiers symptômes et à améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Source : [rfi.fr](https://www.rfi.fr)

Acné : l'Europe autorise le Winlevi, un traitement au mécanisme inédit

Le 27 août 2025, l'Agence européenne du médicament (EMA) a annoncé avoir donné son feu vert pour l'utilisation du Winlevi dans le traitement de l'acné du visage chez les adultes et les adolescents à partir de 12 ans.

Ce traitement à base de la clascotérone fabriqué par le groupe irlandais Cosmo est présenté comme la première véritable innovation thérapeutique dans ce domaine depuis près de quarante ans.

Alors que la plupart des traitements disponibles agissent soit par élimination des bactéries responsables de l'acné, soit par réduction de l'accumulation de cellules mortes qui favorise l'inflammation, le

Winlevi© agit en diminuant la sensibilité des cellules cutanées aux hormones qui stimulent la production de sébum. Or, un excès de sébum est l'une des causes principales de l'acné.

Plusieurs dermatologues saluent cette nouveauté, tout en rappelant qu'il ne s'agit pas d'un «traitement miracle». Néanmoins, l'arrivée du Winlevi en Europe est considérée comme une avancée attendue depuis longtemps. Le laboratoire Cosmo avait jusque-là repoussé sa demande d'AMM à l'EMA. Ce retard avait été critiqué par certains spécialistes, qui regrettaient que leurs patients européens ne puissent pas bénéficier de cette option thérapeutique déjà disponible ailleurs.



L'EMA avait initialement refusé d'autoriser le traitement chez les adolescents, craignant des effets secondaires hormonaux à une étape importante de leur développement. Cette réserve portait sur un possible impact délétère du médicament au moment de la puberté. Cependant, après la soumission d'un nouveau dossier comprenant une évaluation approfondie menée par des dermatologues et des endocrinologues, l'EMA a donné son feu vert dès l'âge de 12 ans.

Il reste toutefois à franchir une étape importante avant une mise à disposition réelle dans les différents pays européens. En France, par exemple, la Haute autorité de santé (HAS) devra évaluer l'intérêt du traitement et statuer sur un éventuel remboursement. Ce processus

conditionnera largement son accessibilité.

Pour conclure, l'approbation du Winlevi marque une étape majeure dans la lutte contre l'acné. S'il suscite des espoirs légitimes en offrant une approche thérapeutique différente, son succès dépendra non seulement de la confirmation de son profil de sécurité, en particulier chez les plus jeunes, mais aussi des décisions des autorités sanitaires qui conditionneront son intégration dans les systèmes de santé.

Source : lequotidiendumedecin.fr

NHS : un système sauvé par le « brain drain » médical ?

Le National Health Service (NHS) britannique dépend de plus en plus de médecins et infirmiers formés dans des pays qui souffrent déjà d'une grave pénurie de soignants.

En effet, en 2024 près de 9 % des médecins exerçant en Angleterre venaient de pays figurant sur la «liste rouge» de l'OMS, c'est-à-dire en dessous du seuil critique de 4,45 soignants pour 1 000 habitants. Cette dépendance s'est accentuée après le Brexit, qui a détourné le recrutement de l'Union européenne vers l'Asie et l'Afrique.

Ce paradoxe est frappant. Alors que des diplômés britanniques peinent à trouver des postes de formation spécialisée, le Royaume-Uni continue d'attirer des praticiens de pays comme l'Inde, qui ne compte que 3 000 psychiatres pour plus d'un milliard d'habitants. L'argument économique, selon lequel recruter à l'étranger coûte moins cher que former sur place, apparaît simpliste. Les médecins recrutés sont souvent plus âgés, restent moins longtemps et repartent parfois dans leur pays.

Au-delà de l'économie, la question est éthique. La liberté individuelle de migrer est réelle, mais elle s'exerce souvent sous contrainte : salaires dérisoires, manque de matériel, coupures de courant dans les hôpitaux, etc. Dans ce contexte, partir devient moins un choix qu'une nécessité. Or, cette émigration fragilise davantage des systèmes de santé déjà exsangues, malgré l'investissement public massif dans la formation de ces médecins.

Certains parlent d'un «colonialisme sanitaire» ! Les pays riches maintiennent leur système en siphonnant le capital humain des pays pauvres. L'OMS recommande, si ce recrutement est inévitable, d'accompagner ces départs par des compensations financières, le financement d'infrastructures ou le remboursement des frais de formation. Les simples transferts d'argent des migrants ne suffisent pas à compenser les pertes.

La survie du NHS ne devrait pas se faire au détriment des pays les plus fragiles. Le véritable enjeu est d'investir durablement dans la formation nationale tout en assumant une responsabilité éthique envers les nations contributrices.

Source : medscape.com

DATES À RETENIR

15^{ÈME} ÉDITION OFFICINE *Plus*

BEAUTY
PHARMA
NUTRI 2025
BIEN-ÊTRE
Expo

Samedi
20 Septembre
2025

**PLEIN CIEL
PARADISE**
Corniche Ain Diab
Casablanca

- MÉDICAMENTS
- BEAUTÉ ET COSMÉTIQUE
- PARAPHARMACIE
- PARAMÉDICAL
- BIEN-ÊTRE
- NUTRITION

- EXPOSITION
- FORMATION
- PLATEAU TV
- VILLAGE INNOVATION

Information et inscription :
WWW.OFFICINEPLUS.MA

EASU.COM
— VOTRE GROSSEINTÉ SIMTE —

+212 5 22 25 77 33 / +212 5 22 25 76 72 • maroc-easycom@gmail.com
Suivez-nous sur :  